



BULLETIN D'INFORMATION DE L'UNION RÉGIONALE EST CGTR

Le 26 septembre 2017

Bougez avec la FAPT CGTR !

Nos camarades de la CGTR de la Fédération des Activités Postales et de Télécommunication se mobilisent pour faire intégrer leur « Prime Ultra Marine » dans leur salaire.

Cette prime qui existe depuis 2005, non seulement est au point mort depuis des années mais pourrait même être menacée.



En effet, avec la réforme de l'ITR (Indemnité Temporaire de Retraite) issue de la loi de finance de la Sécurité sociale de 2009, les 34 000 fonctionnaires de l'Outremer qui en bénéficient, voient cette « sur-retraite » diminuer comme « peau de chagrin » depuis cette date.

Nos camarades de la FAPT CGTR craignent que leur Prime Ultra Marine subisse le même sort.

D'où leur appel lancé aux titulaires et contractuels à s'unir pour défendre leur pouvoir d'achat.

Un nouveau collectif est en train de se former avec « *la ferme intention de revaloriser (les) salaires à la hausse* » !

Citalis, Brinks : les patrons à l'offensive

Chez Citalis, la direction a convoqué coup sur coup plusieurs conducteurs en fin de journée, individuellement, pour leur reprocher de ne pas avoir respecté les horaires. 16 ont ainsi été licenciés en quelques mois « pour fautes ».

À la Brinks, la direction écrème aussi les effectifs, mais d'une autre façon. C'est au travers de « ruptures conventionnelles » qu'elle se débarrasse des plus anciens, ceux qui ont des salaires un peu plus élevés que les salaires de misère pratiqués à l'embauche et sont aussi les plus syndiqués, ceux qui se laissent le moins marcher sur les pieds... Elle a ainsi réussi à rayer des effectifs plus d'une vingtaine de ses salariés dans la surveillance (BCS : 17) et le convoyage de fonds (6) avec l'accord de l'inspection du travail, ce qui permet à la Brinks de se dispenser de respecter les dispositions à prendre dans le cas d'un PSE ("Plan de Sauvegarde de l'Emploi") : reclassement, reprise de tout ou partie des salariés, formation, etc.

Sur fond d'intimidation et de manoeuvres, mais aussi encouragé par ce gouvernement entièrement dévoué à ses intérêts, le patronat se sent pousser des ailes pour rogner dans les effectifs et parvenir ainsi à réduire la masse des salaires, mais aussi au passage se débarrasser d'un certain nombre de militants syndicaux gênants.

Seule la lutte solidaire des travailleurs peut empêcher le patronat d'imposer sa loi dans les entreprises !

Chambre d'Agriculture : les salariés ne doivent pas servir de variables d'ajustement

Vendredi 22 septembre a eu lieu la « session plénière » de la Chambre d'Agriculture (après des reports, faute de quorum !).

Les élus de la Chambre « verte » ont dressé un bilan peu rassurant pour les salariés en mettant en exergue des difficultés financières de cet établissement public.

La Chambre accuse un déficit de fonctionnement de 900 000 euros. Son « fond de roulement » est tombé de 3 millions à 905 000 euros, soit l'équivalent de 30 jours de fonctionnement au lieu de 90 jours.

La Chambre doit également rembourser des avances de trésorerie de 1,19 millions au Département, consenties par ce dernier pour pallier un retard de versements de fonds européens (Feader).

Cette situation serait due, d'après la direction de la Chambre, à un manque de financement public, en l'occurrence, l'absence de subventions de 18 ETP (équivalent temps plein) dans l'encadrement technique.

La CGTR Union Régionale Est 4 bis rue Raymond Barre - 97470 Saint Benoît

Tél. : 0262 50 14 49 - Fax : 0262 50 53 68

Depuis des années, les salariés payent par une baisse importante de l'effectif, la stagnation, voire la diminution des salaires, la dégradation des conditions de travail, la politique de restriction des élus et des pouvoirs publics qui souhaitent réduire les missions de la Chambre au profit des entreprises privées.

Des menaces pèsent une fois encore sur les emplois des agents de la Chambre. Certains élus, au lieu de s'en prendre aux financeurs et au gouvernement qui opèrent des coupes dans le budget de l'institution, préfèrent remettre en cause la nécessité de certains services de la Chambre, donc des techniciens (Quotidien du 23/09/17).

Les salariés ne peuvent pas compter sur ceux-là pour défendre leurs intérêts mais sur leur propre capacité à se rassembler et à riposter.

Rassemblement des retraitées et des retraités

Jeudi 28 septembre une intersyndicale dont fait partie la CGT, appelle les retraitées et les retraités à une journée de mobilisation pour défendre leurs pensions et pour dire « NON ! » aux attaques du gouvernement contre leur pouvoir d'achat.

Le gouvernement a décidé de baisser les pensions de 8 millions de retraité-e-s en augmentant de 1,7 point leur CSG, sans aucune compensation. Ce qui représente une perte de :

204 € par an pour une pension de 1 200 € par mois,

306 € par an pour une pension de 1 500 € par mois,

408 € par an pour une pension de 2 000 € par mois.

Cette augmentation de la CSG s'ajoute à une liste déjà longue d'attaques : CASA de 0,3 %, suppression de la 1/2 part fiscale pour les veuves et veufs, fiscalisation de la majoration familiale, blocage des pensions depuis plus de 4 ans, réduction de 5 € par mois de l'APL (Aide Personnalisée au Logement) qui touchera notamment les retraités locataires par une perte sèche de 0,5 % pour un revenu de 1000€. Les retraites complémentaires sont toujours bloquées.

Le gouvernement prend aux travailleurs pour donner aux plus riches : baisse de l'impôt sur la fortune, baisse de l'impôt sur les sociétés à 28 % , cadeau aux rentiers en plafonnant l'imposition des revenus du capital à 30 %.

Alors oui les retraité-e-s doivent se mobiliser.

Non à la CSG à 8,3% !

Revalorisation des pensions !

À La Réunion un rassemblement est prévu à 9h00 devant la Préfecture

Allemagne : l'envers du décor

Macron s'entend bien avec tout ce que la planète compte d'ennemis des travailleurs. On l'a vu lors de ses déplacements aux États-Unis montrer son amitié pour Donald Trump, et aussi en Allemagne exprimer toute son admiration pour la politique menée par son homologue Angela Merkel. Ces dernières années, c'est la politique menée par le gouvernement allemand qui était d'ailleurs prise en exemple pour ces soi-disant succès dans la lutte contre le chômage.

Qu'en est-il réellement sur le terrain, dans le vécu quotidien de la classe ouvrière de ce pays ? Un article du Monde daté du 26 septembre 2017 nous en donne un aperçu intéressant !

Depuis les lois Hartz (ministre socialiste – ancien DRH de Volkswagen...) en 2005, la durée de l'allocation-chômage a été réduite de 32 à 12 mois. Après un an de chômage, les chômeurs émargent à l'aide sociale d'un montant de 350 € mensuel et se retrouvent dans l'obligation d'accepter des « mini jobs » payés entre 1 et 2,50 € de l'heure. Le pourcentage des salariés en mini jobs est aujourd'hui de 20,7 %, mais de 30,6 % parmi les femmes salariées. De 2005 à 2015, le pourcentage de travailleurs pauvres est passé de 7,2 % à 11,5 %.

Pas étonnant donc que la politique menée par le patronat et le gouvernement allemands soit citée en exemple par Macron et le Médef, mais pour la CGTR la solution au chômage est tout autre, elle est dans la lutte des travailleurs pour imposer au patronat l'interdiction des licenciements et le partage du travail entre tous sans diminution de salaire !

Chaque mardi, de 18H00 à 19H30, l'Union Régionale Est CGTR organise dans son local une réunion d'information et de discussion sur les problèmes rencontrés par les travailleurs.

Venez nombreux !

La CGTR Union Régionale Est 4 bis rue Raymond Barre - 97470 Saint Benoît

Tél. : 0262 50 14 49 - Fax : 0262 50 53 68